

ce supplément est occasionné par une hausse des frais ou une augmentation du nombre des lois adoptées?

L'hon. M. Fleming: C'est à cause d'une augmentation des frais occasionnée par un plus grand nombre de lois adoptées.

(Le crédit est adopté.)

725. Remboursement au Compte d'avances de l'Imprimeur de la Reine de la valeur d'approvisionnements désuets, hors d'usage, perdus ou détruits, \$41,467.

M. Fisher: On devrait, je crois, nous en dire plus que ce que renferme le détail de ce poste. Je pense comprendre le processus, mais nous pourrions avoir des précisions sur le genre de matériel qui est devenu désuet, qui s'est perdu ou qui a été détruit.

L'hon. M. Fleming: C'est une annulation faite chaque année. Cette somme de \$41,467 est la valeur, rayée des stocks de choses désuètes ou sans plus d'utilité. Il y a en cinq. D'abord, une somme de \$41.01 qui concerne le groupe d'impression de Winnipeg, succursale n° 653; ensuite, une somme de \$28,356.69 portant sur l'achat, l'acquisition et l'emmagasinage, à Hull, inventaire n° 112. Le troisième est l'atelier régional d'Edmonton, \$352.98. Le suivant est la Direction des succursales, rue St-Patrick à Ottawa, inventaire n° 663, \$10,268.43 et le dernier crédit est celui relatif à la direction de l'approvisionnement, des achats et des magasins, magasins d'entretien à Hull, n° 620, \$4,428.11, ce qui fait au total \$43,507.22.

M. Fisher: Deux ou trois de ces crédits ont l'air assez importants. Je n'ai pas les chiffres sous la main pour contrôler, mais le ministre pourrait-il nous dire si cette défalcation est à peu près moyenne pour l'année ou bien est-elle plus élevée que la normale?

L'hon. M. Fleming: Ce chiffre varie sensiblement d'une année à l'autre. Au cours de l'année financière 1956-1957 ce crédit s'élevait à \$123,326. Il était exceptionnellement élevé, mais il y avait eu un incendie aux ateliers d'Edmonton cette année-là et il y avait aussi deux autres éléments en cause. En 1958-1959, le montant était de \$14,573; donc il est bien évident que ce chiffre varie considérablement d'une année à l'autre.

M. Fisher: Je comprends fort bien que les formules qui deviennent périmées d'une année à l'autre soient détruites, comme les formules de recensement qui étaient imprimées et qui sont devenues périmées par suite des protestations soulevées par des députés de la province de Québec, mais le ministre pourrait-il nous dire si la plus grande partie de cette perte ou destruction se rapporte à des formules ou à des imprimés, des publications.

L'hon. M. Fleming: On me dit que ce crédit englobe le matériel et l'équipement; dans les défalcatons figurent les formules désuètes qui ne sont plus utilisées.

M. Fisher: Les dépenses supplémentaires des nouvelles formules de recensement et celles des anciennes formules qui ont été détruites figurent-elles dans ce crédit, ou feront-elles l'objet d'un crédit de ministère?

L'hon. M. Fleming: On m'informe que le coût des nouvelles formules de recensement ne figure pas dans ce crédit.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Édifices publics—

Construction et services—

Construction, acquisition, réparation et améliorations importantes, préparation des plans et achat d'emplacements relativement aux édifices publics mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—
Crédits supplémentaires—

726. Nouvelle-Écosse, \$1.

M. Fisher: Je voudrais savoir dans quelle circonscription chaque édifice est érigé.

L'hon. M. Fleming: En ce qui concerne le crédit n° 726, il s'agit du bureau de poste à Bras-d'Or. Je ne sais pas dans quelle circonscription fédérale ou autre se trouvent les localités où sont effectués ces travaux publics, mais je puis donner à l'honorable député les noms géographiques des localités, et il pourra ensuite découvrir dans quelle circonscription elles se trouvent.

M. Fisher: Je voulais seulement m'assurer qu'ils sont tous situés dans des circonscriptions représentées par des tenants du gouvernement. J'espérais en voir dans les circonscriptions des membres de l'opposition.

L'hon. M. Fleming: L'édifice décrit au crédit 726 est situé en Nouvelle-Écosse. Celui qui est décrit au crédit 727 est situé au Manitoba, et je suis heureux de dire que ces deux provinces n'ont élu que des députés ministériels. L'édifice décrit au crédit 723 est situé en Saskatchewan, et à moins qu'il ne soit dans la circonscription d'Assiniboïa, je crois qu'il n'y aurait pas risque de se tromper en disant qu'il est situé dans un comté magnifiquement représenté par un député ministériel.

M. Fisher: Je voudrais signaler au ministre que la proportion des membres de l'opposition en Chambre est de un à quatre, et je dis sincèrement qu'un sur quatre de ces endroits devrait être représenté par un membre de l'opposition, ce qui respecterait les règles du jeu, mais je puis peut-être supposer que le ministre qui détient ce portefeuille